



FFC

NOUVELLE AQUITAINE

Règlement
Coupe
Nouvelle Aquitaine
2018

Règlement de la coupe de Nouvelle Aquitaine 2018

Article I PRESENTATION

La Coupe de Nouvelle Aquitaine de BMX 2018 s'organisera sous la responsabilité du Comité de Nouvelle Aquitaine représenté par sa COMMISSION REGIONALE BMX.

Article II PARTICIPANTS

- La Coupe de Nouvelle Aquitaine est accessible à tout pilote détenteur d'une licence 2018 délivrée par la FFC.
- La Coupe de Nouvelle Aquitaine se déroulera de mars à octobre 2018 avec 3 manches. (voir calendrier régional 2018).

Article III CLASSEMENT INDIVIDUEL - CHALLENGE DES CLUBS AQUITAINS TROPHEE DES CHAMPIONS

- Un classement général individuel est établi à la fin de chaque épreuve pour les licenciés du Comité Régional de Nouvelle Aquitaine .
- A l'issue de la dernière épreuve, est déclaré vainqueur dans chaque catégorie de la Coupe de Nouvelle Aquitaine de BMX 2018 le pilote ayant marqué le plus de points.
- L'attribution des points se fait suivant la réglementation nationale. (Pas de points en manches).
- En cas d'égalité les pilotes seront départagés par les points acquis lors de la dernière manche.
- Chaque pilote marque les points pour le club auquel il est licencié au moment de chaque épreuve (cas des pilotes mutés, pour les courses en octobre le pilote appartient à son club de début d'année).
- Deux challenges des clubs sont organisés. Dans les deux cas le classement est établi à l'issue de la dernière épreuve de la Coupe de Nouvelle Aquitaine.
 - CHALLENGE DES CLUBS : en comptant les points de tous les concurrents engagés par chaque club dans toutes les épreuves et dans toutes les catégories.
 - TROPHEE DES CHAMPIONS : en ne comptant que les points des pilotes ayant terminé sur le podium. Afin que toutes les catégories soient reconnues à leur juste valeur les points marqués seront les suivants. 1^{er} 25 points 2^{ème} 18 points 3^{ème} 12 points. Le club ayant le plus de points gagne le Trophée des Champions.

Article IV RECOMPENSES

- Les trois premiers des catégories 7 ans et moins, 8 ans, pupilles 1, pupilles 2, benjamins 1, benjamins 2, filles poussines, pupilles et benjamines seront récompensés à chaque course par le club organisateur
- L'organisateur pourra éventuellement augmenter cette dotation en récompensant tous les finalistes.
- Les trois premiers pilotes des catégories minimales et plus garçons et filles minimales, cadettes et 17 ans et + monteront sur le podium à chaque course.
- Il n'est pas fait obligation au club organisateur de remettre une récompense pour ces catégories.
- Le classement général de la Coupe de Nouvelle Aquitaine de BMX donnera lieu à une remise des récompenses aux huit premiers de toutes les catégories.
- Ces récompenses seront fournies par la Commission Régionale BMX.
- Les féminines jusqu'à la catégorie minimale seront récompensées sur un classement séparé (poussines/pupilles/benjamines/minimales)
- Obligation est faite à chaque pilote d'être présent pour recevoir sa récompense le jour de la compétition et le jour du classement général, sauf cas de force majeure dûment signalé.
- La tenue sur le podium devra être conforme à la réglementation nationale (le président de jury déclassera les pilotes ne respectant pas ce point)

Article V CATEGORIES

Les catégories sont les suivantes :

Vingt pouces garçons :

- 7 ans et moins (2011 et après)
- 8 ans (2010)
- Pupilles première année (2009)
- Pupilles deuxième année (2008)
- Benjamins première année (2007)
- Benjamins deuxième année (2006)
- Minimales première année (2005)
- Minimales deuxième année (2004)
- Cadets première année (2003)
- Cadets deuxième année (2002)
- Juniors (2001/2000)
- 19-29 ans (1999 à 1989)
- 30 ans et plus (1988 et avant)

Les pilotes Elites rouleront dans la catégorie 19/29 ans.

Vingt pouces filles :

- Pupilles et moins (2008 et après)
- Benjamines et minimes (2004 à 2007)
- Cadettes et plus. (2003 et avant)

Cruisers :

- Cruisers Dames
- Cruisers 24 ans et moins (1994 et après)
- Cruisers vétérans 25/39 ans (1993 à 1979)
- Cruisers 40 ans et + (1978 et avant)

Article VI SURCLASSEMENTS

Il n'y aura pas de surclassement en 2018.

Article VII DEROULEMENT DES COURSES

Le timing de course sera établi par le président du jury ou des arbitres et affiché dès 9 heures le jour de la compétition. Le film de course devra suivre autant que possible le déroulement indiqué annexe II.

Article VIII ENGAGEMENTS

- a) Les engagements et le paiement de la totalité des droits d'engagements se feront obligatoirement sur Cicleweb au plus tard le **lundi 22h précédant la course**
Pour les pilotes souhaitant prendre une licence à la journée, l'engagement devra parvenir par mail à engagementbmx@laposte.net accompagné d'une copie du certificat médical au plus tard le lundi 22h précédant la course (le paiement de l'engagement et la fourniture de l'original du certificat médical devront être fournis dès le début des essais au secrétariat pour validation de l'engagement)
- b) Il sera toutefois possible de s'inscrire jusqu'au **mercredi 18h00** avec majoration (engagementx2 après validation du président du jury) par mail à engagementbmx@laposte.net. Au-delà aucune inscription ne pourra être acceptée.
- c) Pour que les engagements soient pris en compte, chaque club devra désigner via doodle (le lien sera transmis à chaque club) un arbitre minimum
En cas de non-respect de cette règle, aucun pilote du club concerné ne sera inscrit et ne sera autorisé à prendre le départ. Le Comité Régional sera avisé de cette mesure.
Les responsables des arbitres sont chargés de l'application de cette règle.
- d) Un pilote engagé qui ne participe pas à l'épreuve, sera remboursé par le club organisateur, à condition qu'il présente un certificat médical au coordinateur, le jour de l'épreuve, éventuellement par l'intermédiaire du responsable de son club avant 9h00 ou par mail les jours précédents la course.

- e) Chaque responsable de club doit contrôler la bonne inscription de ses pilotes le jeudi soir 18h00 précédent sur la liste « inscriptions par club » disponible sur le site Internet du comité de Nouvelle Aquitaine <http://www.nouvelleaquitaine-cyclisme.fr> et signaler toute anomalie au secrétariat de course avant 18h la veille de la compétition.
- f) Aucune demande de correction ne sera prise en compte le jour de la course.
- g) L'accès à l'administration de course sera réservé aux seuls référents, licenciés FFC, notifiés sur la feuille d'engagement du club. Un badge devra leur être fourni à cet effet par le club organisateur.

Article IX - REFERENTS CLUBS

Chaque club doit désigner un référent Club. Ce référent club est le seul habilité à gérer des problèmes liés à la compétition. Il est le seul à pouvoir porter réclamation, venir au secrétariat ou encore poser une question sur une décision arbitrale.

Article X - ARBITRES

Une course ne pourra avoir lieu sans un minimum de 20 arbitres :

- 1 président du jury
- 1 adjoint au président du jury
- 1 arbitre grille/départ
- 1 starter
- 3 arbitres de pré-grille
- 3 arbitres de piste
- 6 arbitres d'arrivée (pointeurs)
- 2 juges à l'arrivée
- 1 arbitre responsable secrétariat
- 1 arbitre adjoint responsable secrétariat

Le jour des compétitions, tout club organisateur fournira au minimum 1 arbitre. Les arbitres valideront leur présence au secrétariat 15 minutes avant le début des essais.

Briefing du président du jury obligatoire pour tous les arbitres

Article XI - CHARTE DE BONNE CONDUITE

- La pratique du Bmx en compétition doit se faire en respectant tous les protagonistes que le compétiteur et tous licenciés sont amenés à croiser : les adversaires, les arbitres, les bénévoles, les secrétaires, le public, ...
- Le fait Play doit être respecté par tous, et en cas de réclamation ou déclassement le ou les pilotes concernés devront dans tous les cas savoir se contrôler.
- Un référent Club est désigné pour représenter le pilote en cas de litige.

- Si un parent de pilote non licencié ne respectait pas cette charte, le président de jury et les responsables de la commission régional BMX se réserve le droit de transmettre un rapport à la commission de discipline du comité pour sanction envers le pilote licencié.
- Pour le bon déroulement des compétitions il est important que chaque licencié connaisse ce point du règlement.

Article XI

- Tout pilote engagé est censé connaître le présent règlement.
- Pour tout point non indiqué au présent règlement, se référer au règlement national.

ANNEXE COUPE DE NOUVELLE AQUITAINE 2018

I - PROMOTION

- Toute action permettant de valoriser l'accès à la pratique devra être mise en œuvre.
- Permettre la promotion, avec l'accès à la pratique, d'un nouveau public.
- Rapprocher les clubs de la nouvelle région NA
- Valoriser la compétition
- Accès à la compétition pour tous
- Faire participer les nouveaux pilotes à des compétitions à proximité
- Trouver des partenaires pour valoriser ces compétitions

II - DEROULEMENT DES COMPETITIONS

Le déroulement de la course devra se conformer autant que possible à la séquence suivante : (possibilité d'avancer l'heure du début de la compétition au vu du nombre de pilotes engagés sous la responsabilité du Président de Jury)

- 9h30 : Essais contrôlés Bloc 1 (Cruisers) et 2 (benjamins et -)
- Manches de qualification bloc 1 et 2
- Essais bloc 3 (minimes cadets)
- Quarts de finales, demi-finales
- Essais bloc 3 (juniors et +)
- Finales bloc 1 et 2
- Pause
- Podium Bloc 1, Remise des récompenses Bloc 2
- Essais contrôlés bloc 3
- Manches de qualification bloc 3
- Quarts, demi et finales bloc 3 (La catégorie 30 ans et + passe avant la catégorie Junior)
- Podium bloc 3

ATTENTION la catégorie féminines benjamines/minimes courent l'après-midi.

III - DEROULEMENT DES ESSAIS

Les essais libres et contrôlés se dérouleront par blocs, les pilotes devront obligatoirement avoir une pastille de diamètre 2,5 cm, fournie par l'organisateur, de collée en haut et à gauche de la couleur suivante sur leur plaque :

Bloc 1 : Cruisers, pas de pastille

Bloc 2 : Benjamins et moins 20", garçons et filles, pastille rouge

Bloc 3 :

- minimes et cadets 20 pouces, garçons et filles, pastille verte.
- juniors et +, garçons et filles, pastille noire